

Numéros des résolutions	Titres	Points de l'ordre du jour	Dates d'adoption	Pages
47/181	Programme d'action pour le développement (A/47/718/Add.1)	78	22 décembre 1992	139
47/182	Code international de conduite pour le transfert de technologie (A/47/718/Add.2) ...	78, a	22 décembre 1992	140
47/183	Huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (A/47/718/Add.2)	78, a	22 décembre 1992	140
47/184	Renforcement des organisations internationales dans le domaine du commerce multilatéral (A/47/718/Add.2)	78, a	22 décembre 1992	142
47/185	Produits de base (A/47/718/Add.2)	78, a	22 décembre 1992	142
47/186	Mesures spécifiques en faveur des pays en développement insulaires (A/47/718/Add.2)	78, a	22 décembre 1992	143
47/187	Intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale (A/47/718/Add.2)	78, a	22 décembre 1992	145
47/188	Création d'un comité intergouvernemental de négociation pour l'élaboration d'une convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse ou par la désertification, en particulier en Afrique (A/47/719)	79	22 décembre 1992	145
47/189	Convocation d'une conférence mondiale sur le développement durable des petits Etats en développement insulaires (A/47/719)	79	22 décembre 1992	146
47/190	Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (A/47/719)	79	22 décembre 1992	149
47/191	Arrangements institutionnels pour le suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (A/47/719)	79	22 décembre 1992	149
47/192	Conférence des Nations Unies sur les stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives et les stocks de poissons grands migrateurs (A/47/719)	79	22 décembre 1992	154
47/193	Célébration de la Journée mondiale de l'eau (A/47/719)	79	22 décembre 1992	155
47/194	Renforcement de la capacité d'appliquer Action 21 (A/47/719)	79	22 décembre 1992	155
47/196	Institution d'une journée internationale pour l'élimination de la pauvreté (A/47/721)	81	22 décembre 1992	155
47/197	Coopération internationale en vue d'éliminer la pauvreté dans les pays en développement (A/47/721)	81	22 décembre 1992	156
47/198	Crise internationale de la dette et développement : coopération internationale accrue en vue de trouver une solution permanente aux problèmes de la dette extérieure des pays en développement (A/47/722)	82	22 décembre 1992	157
47/199	Examen triennal des orientations des activités opérationnelles de développement dans le système des Nations Unies (A/47/723)	83	22 décembre 1992	159
47/200	Université des Nations Unies (A/47/729)	89, b	22 décembre 1992	163

47/40. Action préventive et lutte contre le syndrome d'immunodéficience acquise (SIDA)

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 46/203 du 20 décembre 1991, ses résolutions précédentes ainsi que les résolutions d'autres organismes des Nations Unies sur le même sujet,

1. Prend acte du rapport du Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé sur la mise en œuvre de la stratégie mondiale de lutte contre le syndrome d'immunodéficience acquise (SIDA)²;

2. Approuve la décision prise par le Conseil économique et social dans sa résolution 1992/33 du 30 juillet 1992 sur l'action préventive et la lutte contre le SIDA;

3. Prie le Secrétaire général de demander au Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé, agissant en collaboration étroite avec tous les autres organismes, organes et programmes des Nations Unies, de rendre compte à l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session, par l'intermédiaire du Secrétaire général, et tous les deux ans ensuite, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie mondiale de lutte contre le SIDA.

76^e séance plénière
1^{er} décembre 1992

47/42. Assistance au Mozambique

L'Assemblée générale,

Rappelant la résolution 386 (1976) du Conseil de sécurité, en date du 17 mars 1976 et prenant note de la résolution 782 (1992) du Conseil, en date du 13 octobre 1992,

Rappelant également ses propres résolutions sur cette question, en particulier la résolution 45/227 du 21 décembre 1990 dans laquelle elle a prié instamment la communauté internationale de répondre généreusement et avec efficacité à l'appel en faveur d'une assistance au Mozambique,

Confirmant les principes directeurs applicables à l'aide humanitaire figurant en annexe à sa résolution 46/182 du 19 décembre 1991,

Notant que la Déclaration sur les Principes directeurs concernant l'aide humanitaire, signée à Rome le 16 juillet 1992³, autorise l'extension des programmes de secours à toutes les populations touchées au Mozambique, et exhortant toutes les parties concernées à mettre en œuvre la Déclaration,

Se félicitant de la signature à Rome, le 4 octobre 1992, de l'Accord général de paix pour le Mozambique³, dont les principaux objectifs sont d'instaurer une paix durable, de renforcer la démocratie et de promouvoir la réconciliation nationale dans ce pays,